

SAISON 2025-2026

CHARTRE DE PRATIQUE INTERPROFESSIONNELLE KINE – ERGO Eqlaat

LES AIDES TECHNIQUES AU DOMICILE DE NOS PATIENTS KINE-ERGO LE DUO GAGNANT

TROUVER A DOMICILE LA BONNE AT

SOMMAIRE

**KINE - ERGO
LE DUO GAGNANT
DE AT
AU DOMICILE
DU PATIENT**

CHARTE DE PRATIQUE INTERPROFESSIONNELLE KINE ERGO Eqlaat

Le Continuum Rééducation-Réadaptation

Réserve Fonctionnelle/Age/Fragilité motrice

Capacités Intrinsèques et Fonctionnelles, Aide Technique

Aide Technique et Capacité Fonctionnelle

Focus Aide technique Vision Kine

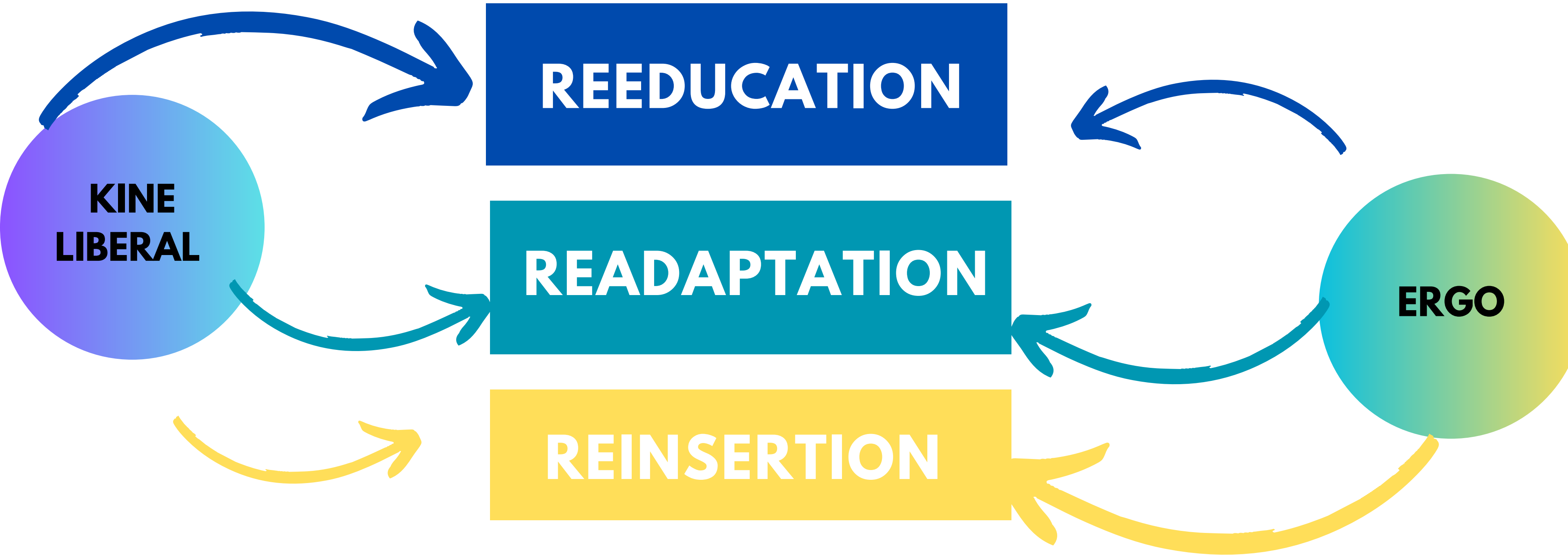
Prescription MK des Aides Techniques

Cas Clinique : critères de sélection d'un déambulateur

Charte de Pratique Interprofessionnelle Kiné-Ergo Eqlaat

Perspective Professionnelle

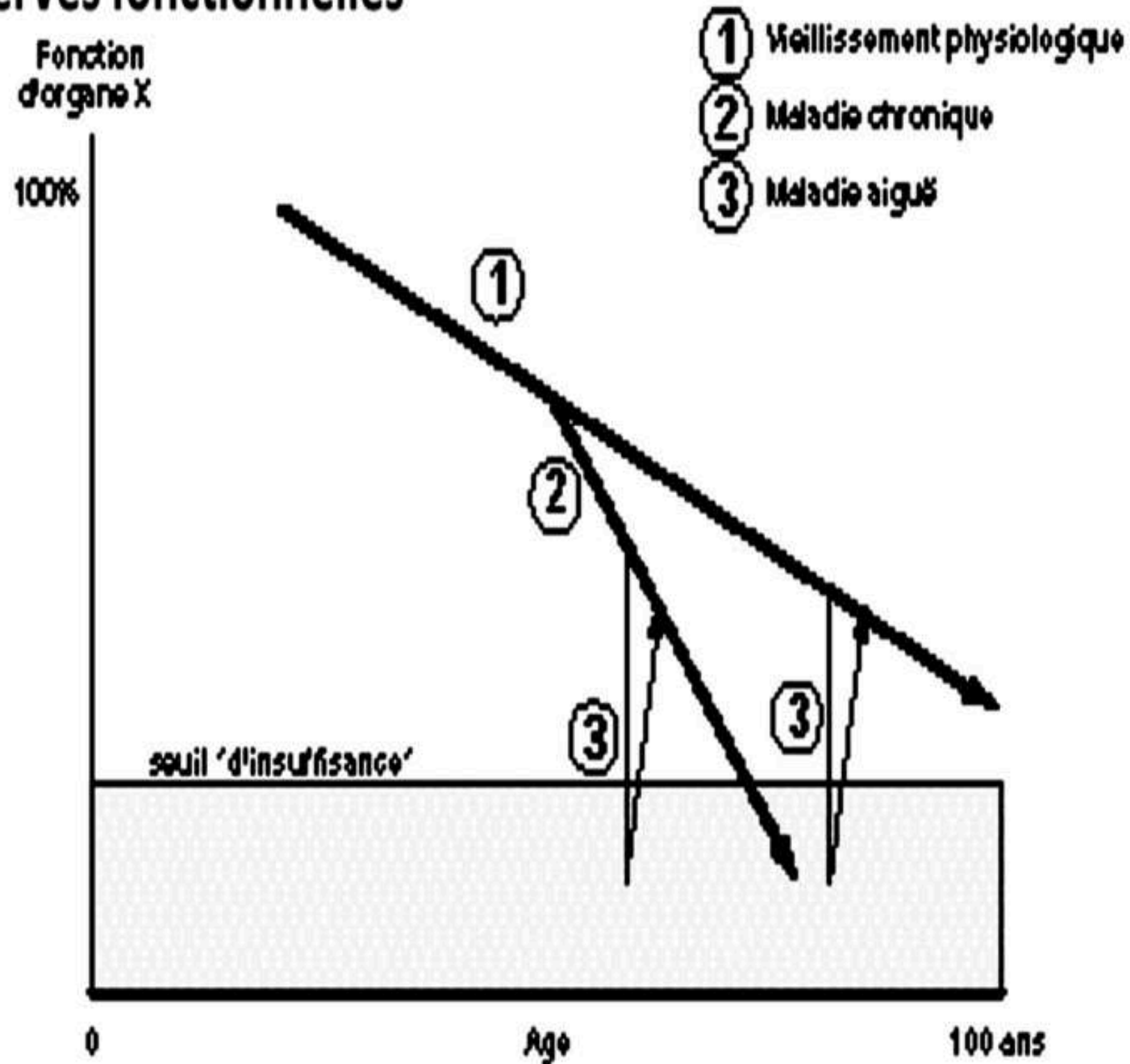
LE CONTINUUM REEDUCATION-READAPTATION



**2 PROF SANTE COMPLEMENTAIRES
POUR PRESCRIRE AU PATIENT A DOMICILE
UNE AIDE TECHNIQUE**

2. Réserve Fonctionnelle d'un Patient /Age

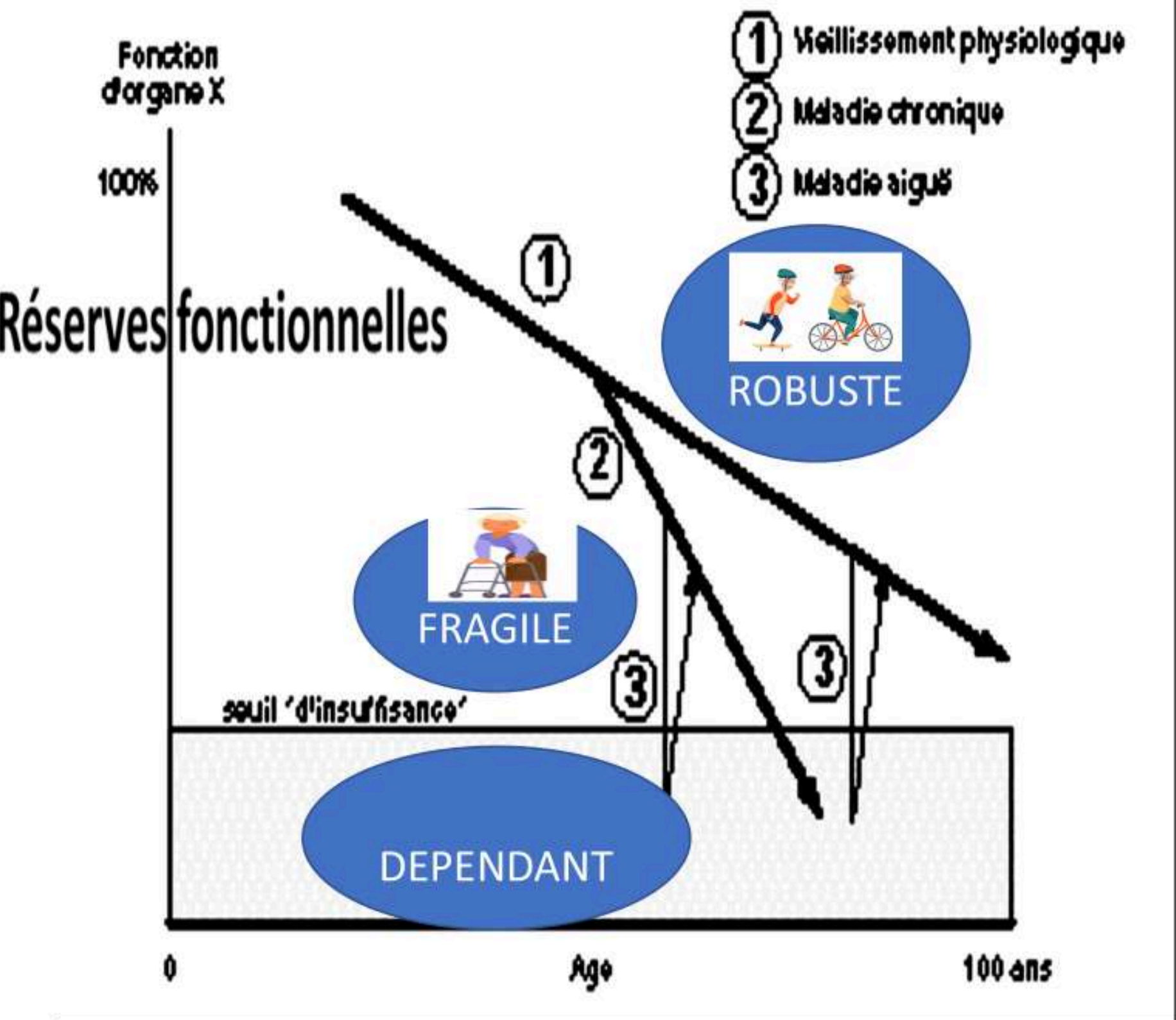
Réserves fonctionnelles



INTERACTIONS

- Réserve Fonctionnelle /Age
- Vieillesse physiologique
- Pathologie chronique/aigue /Recuperation
- Facteurs de risque
- Cas clinique: Mme F

Réserve Fonctionnelle et Fragilité Motrice

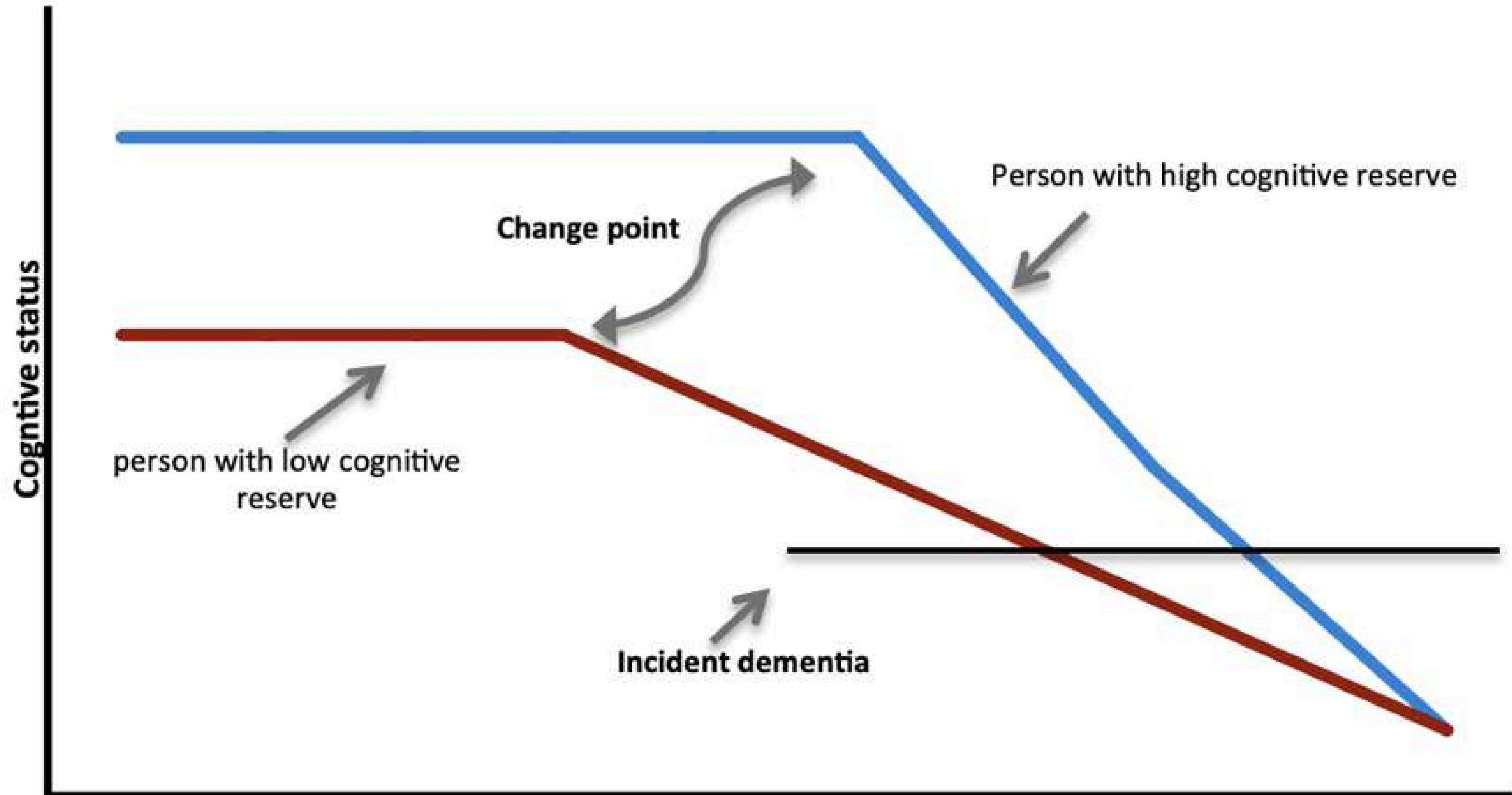


- Reserve F non corrélée totalement à l'âge
- Intérêt dépistage précoce
Reserve F+Fragilité motrice
- Sd de Fragilité (Rolland Y and Co 2011)
- 3 Catégories Séniors (+65 ANS)
Robuste/Fragile/Dependant

Cognitive Reserve

the ability of the brain to resist damage and decline

(Harvard)



DEFINITIONS

studio



Les Capacités Intrinsèques de l'individu (CI)

Combinaison des capacités physiques et mentales

Les Capacités Fonctionnelles (CF)

Interaction des capacités intrinsèques avec l'environnement dans lequel vit la personne

AF = Aides Fonctionnelles = Aides Techniques : Importance de s'y intéresser MK/Ergo

- haute (numérique = à forte valeur ajoutée,)
- basse (simple : déambulateur, fauteuil roulant, cannes)

$$CF = CI + AF$$

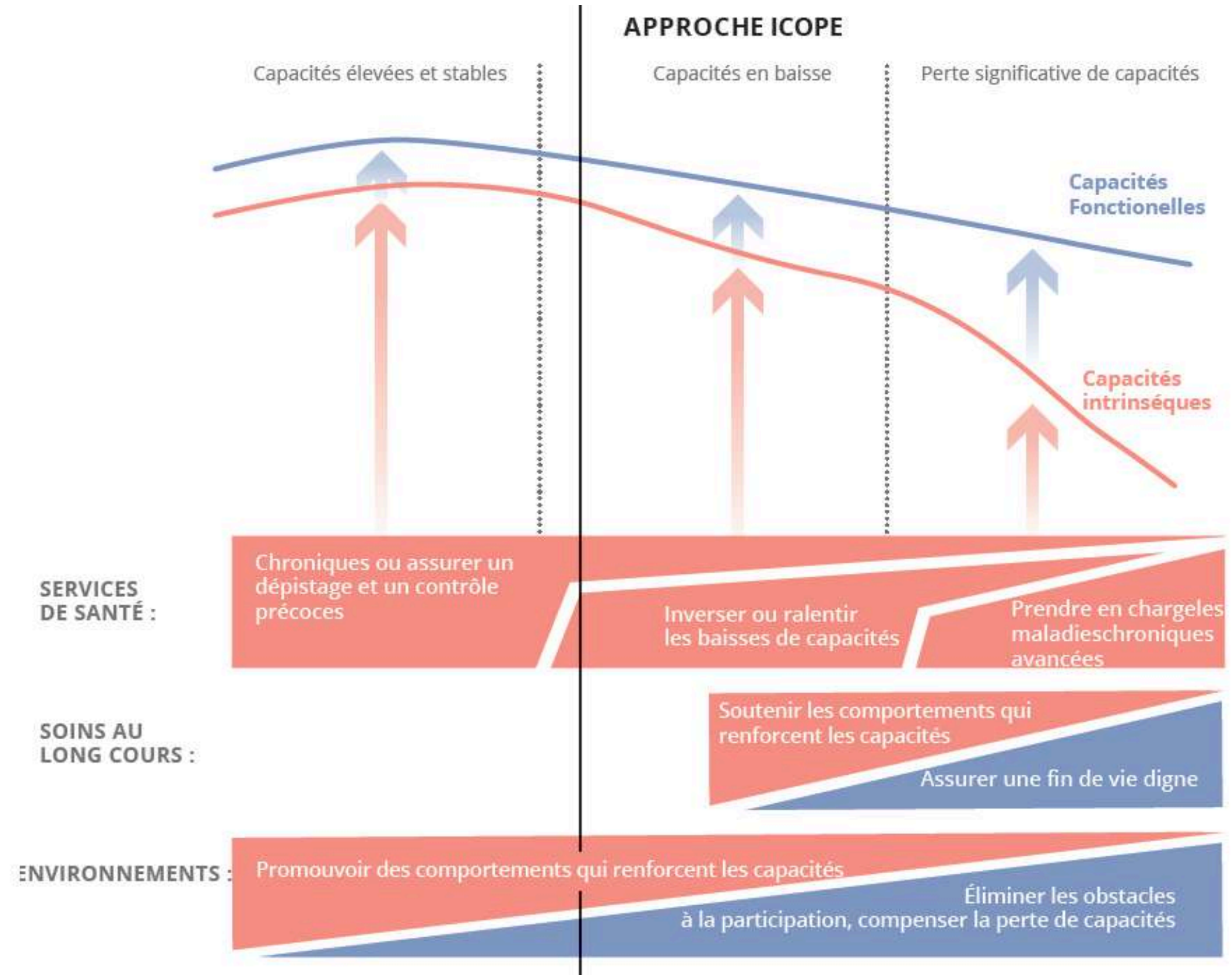
Avec le vieillissement/Handicap, déclin des CI et CF = Terrain de la Fragilité et perte Autonomie à Dom

A quoi sert une Aide Technique/Fonctionnelle ?

AT/AF et Capacité Fonctionnelle

Compensation de la baisse des CI/CF
par les Aides Techniques
= décrochage moindre
grâce à un environnement adapté

$$CF = CI + AF$$



AIDE TECHNIQUE

Instrument, équipement ou système technique,
permettant aux personnes en situation de handicap ou aux personnes âgées
de compenser les difficultés du quotidien.

Elle facilite

Mobilité

Repas

Habillage

Soins

Communication

Toilette



Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Arrêté du 9 janvier 2006 fixant la liste des dispositifs médicaux que les masseurs-kinésithérapeutes sont autorisés à prescrire

NOR : SANS0620089A

Le ministre de la santé et des solidarités et le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille,

Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L. 4321-1 ;

Vu l'avis de l'Académie nationale de médecine du 8 novembre 2005,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – A l'exclusion des produits et matériels utilisés pendant la séance, sauf indication contraire du médecin, les masseurs-kinésithérapeutes sont autorisés, dans le cadre de l'exercice de leur compétence, à prescrire chez leurs patients les dispositifs médicaux suivants :

1. Appareils destinés au soulèvement du malade : potences et soulève-malades ;
2. Matelas d'aide à la prévention d'escarres en mousse de haute résilience type gaufrier ;
3. Coussin d'aide à la prévention des escarres en fibres siliconées ou en mousse monobloc ;
4. Barrières de lits et cerceaux ;
5. Aide à la déambulation : cannes, béquilles, déambulateur ;
6. Fauteuils roulants à propulsion manuelle de classe 1, à la location pour des durées inférieures à 3 mois ;
7. Attelles souples de correction orthopédique de série ;
8. Ceintures de soutien lombaire de série et bandes ceintures de série ;
9. Bandes et orthèses de contention souple élastique des membres de série ;
10. Sonde ou électrode cutanée périnéale pour électrostimulation neuromusculaire pour le traitement de l'incontinence urinaire ;
11. Collecteurs d'urines, étuis péniers, pessaires, urinal ;
12. Attelles souples de posture et ou de repos de série ;
13. Embouts de cannes ;
14. Talonnettes avec évidement et amortissantes ;
15. Aide à la fonction respiratoire : débitmètre de pointe ;
16. Pansements secs ou étanches pour immersion en balnéothérapie.

Art. 2. – Le directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins et le directeur de la sécurité sociale au ministère de la santé et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent



LE DROIT DE PRESCRIPTION DES MK



URPS MK
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

PRESCRIPTION KINE DES AT A DOMICILE

Mobilité

Cannes , deambulateur, Fauteuils roulants à propulsion manuelle classe 1, à la location pour des durées inférieures à 3 mois, Atelles souples de correction orthopédique, ceinture soutien lombaire, bandes et orthèses de contention , bas de contention, atelles souples de posture et/ou de repos de serie, talonnettes,

Soins

Potence, Soulève malade ,Matelas d'aide à la prévention d'escarres en mousse de haute résilience type gaufrier . Coussin d'aide à la prévention des escarres en fibres siliconées ou en mousse monobloc ; . Barrières de lits et cerceaux ; Collecteurs d'urines, étuis péniers, pessaires, urinal, debitmetre de pointe

POUR ALLER + LOIN



LE DROIT DE PRESCRIPTION DES MK

L'URPS MK BFC A ÉDITÉ CE GUIDE PRATIQUE POUR SIMPLIFIER LES PRESCRIPTIONS
AVEC LA COOPÉRATION (RELECTURE) DE L'ASSURANCE MALADIE-DCGDR
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

- 01 / Appareils destinés au soulèvement du malade
- 02 / Matelas d'aide à la prévention des escarres
- 03 / Coussin d'aide à la prévention des escarres
- 04 / Barrières de lit et cerceaux
- 05 / Aide à la déambulation : cannes, béquilles, déambulateurs
- 06 / Fauteuils roulants
- 07 / Attelles souples de correction orthopédique
- 08 / Ceintures de soutien lombaire
- 09 / Bandes et orthèses de contention
- 10 / Sonde ou électrode cutanée périnéale
pour électrostimulation neuromusculaire
- 11 / Collecteurs d'urine, étuis péniers, pessaires, urinal
- 12 / Attelles souples de posture et/ou de repos
- 13 / Embouts de cannes
- 14 / Talonnettes avec évidement et amortissantes
- 15 / Débitmètre de pointe pour aide à la fonction respiratoire
- 16 / Pansements pour immersion en balnéothérapie
- 17 / Substituts nicotiniques

01 / APPAREILS DESTINÉS AU SOULÈVEMENT DU MALADE

Potence, souève-malade, verticalisateur



Potence



Souève-malade



Verticalisateur

⊗ Produit non prescriptible

02 / MATELAS D'AIDE À LA PRÉVENTION DES ESCARRES

En mousse haute résilience type gaufrier



Matelas anti-escarre



Matelas anti-escarre à air

⊗ Produit non prescriptible

QUESTIONS SOULEVÉES À L'ASSURANCE-MALADIE :	ÉLÉMENTS DE RÉPONSE :
1. Possibilité de prescrire des souève-malades électriques ou uniquement manuel ?	1. L'arrêté du 09/01/2006 mentionne souève-malades sans distinction, donc les souève-malades mécaniques ou électriques peuvent être prescrits par les MK. D'ailleurs la LPP (Liste des Produits et Prestation) ne fait pas de différence entre les mécaniques ou électriques.
2. Possibilité de prescrire du matériel de translation (transfert par roulement) ?	2. Les guidons de transfert ne figurent pas sur l'arrêté du 09/01/2006 donc un MK n'est pas autorisé à le prescrire même si ils ne sont pas inscrits à la LPP à ce jour : matériel non remboursable.

Info

Les matelas de type 1 et 2 peuvent être prescrits, à condition de ne pas contenir un des systèmes de prévention suivant :

- Pression alternée
- Mixte
- Surmatelas à air
- Matelas clinique
- Matelas sur mesure

03 / COUSSIN D'AIDE À LA PRÉVENTION DES ESCARRES

En fibres siliconées ou en mousse monobloc



*Coussin anti-escarre
en mousse monobloc
type 1*



*Coussin anti-escarre
type 2 (à air)*

⊗ Produit non prescriptible



*Coussin anti-escarre mixte :
mousse / gel*

⊗ Produit non prescriptible



Les coussins anti-escarres monoblocs de type 1
ne peuvent être prescrits que s'ils sont composés de mousse.

Sont exclus les coussins anti-escarres en gel, à air ou mixtes.

05 / AIDE À LA DÉAMBULATION

Cannes, béquilles, déambulateurs



Déambulateur
à propulsion manuelle



Canne tripode



Cannes anglaises

Info

Tous les déambulateurs existants ainsi que tous les types de cannes peuvent être prescrits.

06 / FAUTEUILS ROULANTS



Fauteuil roulant à propulsion
manuelle (ex classe 1)



Fauteuil roulant à propulsion
électrique (classe 2)

⊗ Produit non prescriptible

Info

Classe 1 : propulsion manuelle
Classe 2 : moteur électrique

Classe 3 : verticalisateurs
Classe 4 : monte-marches

La prescription doit concerner une location qui se limite à moins de trois mois. Les accessoires peuvent être prescrits également.

QUESTION SOULEVÉE À L'ASSURANCE-MALADIE :	ÉLÉMENTS DE RÉPONSE :
Le terme « déambulateur » est-il employé comme un terme générique ? Le MK peut-il prescrire un cadre de marche fixe ou articulé ?	Le terme déambulateur est un terme générique qui comprend les déambulateurs fixes ou articulés ou à roulettes. Ils doivent être réglables en hauteur. Donc oui les cadres de marche peuvent être prescrits selon l'arrêté du 09/01/2006.

QUESTION SOULEVÉE À L'ASSURANCE-MALADIE :	ÉLÉMENTS DE RÉPONSE :
Possibilité de prescrire des fauteuils pliables ? Avec un dossier inclinable ?	La classe 1 a été supprimée par l'arrêté du 29/06/2006. L'arrêté du 09/01/2006 prévoit la prescription en location d'un fauteuil roulant à propulsion manuelle avec des accessoires si nécessaire pour une durée de moins de 3 mois. Il peut s'agir de fauteuils roulants non pliants ou pliants à propulsion manuelle. Le dossier peut être fixe, inclinable, rabattable et escamotable.

**Nomenclatures**Ameli.fr

P > PrésentationV.180300

LPP

Présentation
Recherche par code
Recherche par chapitre
Téléchargement
MAJ : 01/10/2025
Version : 852

BdM_IT

Présentation
Recherche par code
Recherche par laboratoire
Nouvelles Inscriptions
Modifications de la semaine
Téléchargement
MAJ : 30/09/2025
Version : 1481

TNB

Présentation
Recherche par code
Recherche par chapitre
Recherche sur autres critères
Téléchargement
MAJ : 07/08/2025
Version : 99

Liste des Produits et des Prestations

Vous pouvez consulter la [liste des produits et prestations](#) selon les critères suivants.

Par code
Cette option vous permet de rechercher un produit ou une prestation par son code (exemple : 1125502) ou son ancien code (exemple : 101P01.1) ou par sa désignation (exemple : PROTECTEUR DE HANCHE)

Par chapitre
Cette recherche vous permet de consulter l'ensemble des produits et prestations classés par titre (par exemple : TITRE I : Dispositifs médicaux pour traitement et matériels d'aide à la vie, aliments diététiques et articles pour pansements)

HANDICAT

BASE DE DONNEES NEUTRE ET EXHAUSTIVE SUR LES AT

Accueil

Nouveautés

Catégories

Sociétés

Mémorises

Aide

Recherche

COMMENT SÉLECTIONNER UN DÉAMBULATEUR POUR NOTRE PATIENT À DOMICILE ?



ACHAT D'UN DÉAMBULATEUR POUR
UN PROCHE, COMMENT S'Y PRENDRE ?

Charte de Pratique Interprofessionnelle Kine-Ergo Eqlaat

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Cette équipe inter professionnelle coordonnée autour du Patient, a pour objectif de veiller à ce que les Aides Techniques soient conformes aux besoins du patient à domicile en améliorant sa qualité de vie

- **Sélection Clinique de l'Aide Technique appropriée :**
« la bonne Aide Technique, au bon Patient, au bon Moment »
- **Acceptation/ utilisation de AT par le patient / son entourage / les professionnels de santé**
« je l'accepte à mon domicile, j ai compris comment m'en servir, je l 'utilise... »
- **Observance dans le temps**
compensation durable des incapacités/handicaps
- **Efficience coûts de santé**

Charte de pratique Interprofessionnelle **Kine-Ergo Eqlaat**

Sur le terrain, ca donne Quoi ?

MK

**Identification Besoin AT
Patient à Domicile**

**Consentement Patient
Contact Ergo Eqlaat 974
Appel 0692 69 80 58
Mail eqlaat974@irsam.fr**

**Avant venue Ergo
Transmissions KINE-ERGO
(BDK, orales)**

**SUMI AT
Observance/Entretien-
Renouvellement/Evolution**

ERGO EQLAAT

**Rencontre Domicile
Patient-Ergo-Kiné
lors d'un soin MK**

**Rencontre Domicile
Patient-Ergo-Kiné
Essais AT**

**CR intervention Ergo
envoyé au Kiné (courriel)**

Comment orienter ?

Besoin identifié
au niveau des
AVQ

Pas
d'ergothérapeute
déjà présent sur
la situation

Orientation par
mail ou par
téléphone

eqlaat974@irsam.fr

06 92 69 80 58

(Cf plaquette)

PARCE QUE NOS PATIENTS LE VALENT BIEN !!!

**KINE - ERGO
LE DUO GAGNANT DE AT
AU DOMICILE DU PATIENT**

On ne s'arrête pas parce que l'on vieillit, mais on vieillit lorsque l'on s'arrête...

Charlie Bancarel , 93 ans , Finisher marathon Paris

TROUVER A DOMICILE LA BONNE AT